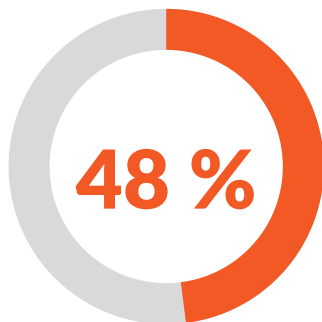




La conciliation famille-travail au Québec : Le point de vue des employeurs

LES EFFETS DE LA PANDÉMIE



Des répondants ont dû adapter leurs mesures de CFT¹ en raison de la pandémie

Les mesures ayant été le plus mises en place durant la pandémie :

- 30 %** Le télétravail ou plus de télétravail
- 11 %** Ajustement des horaires ou des heures d'ouverture
- 9 %** Flexibilité du travail (moins d'heures de travail, diminution du nombre de jours de travail, etc.)
- 8 %** Ajout de journées de congé ou de jours de maladie



Des répondants ayant adapté leurs mesures mentionnent qu'ils ont l'intention de les maintenir après la pandémie

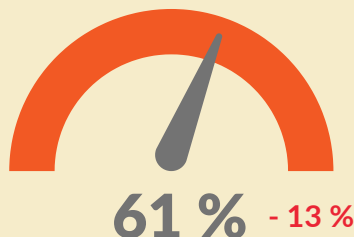
Seulement
18 % + 3 %

Des organisations ont des mesures formelles en CFT

C'est-à-dire des mesures clairement définies, écrites et diffusées à tout le personnel

Obstacles à la mise en place de mesures formelles de conciliation famille-travail

- N'en voit pas la nécessité (24 %)
- Peur que les employés abusent (22 %)
- Manque de temps ou de ressources (19 %)



Organisations se disant bien outillées pour adopter les meilleures pratiques en CFT

¹ CFT : conciliation famille-travail



La conciliation famille-travail au Québec : le point de vue des employeurs (suite)

Organisations qui ont démontré plus d'ouverture à offrir des mesures de CFT en raison de la pandémie

49 %

Oui

29 %

Non

22 %

Déjà ouverte

Conseil de gestion
de l'assurance
parentale

Québec



Perception des employeurs face aux nouvelles mesures du RQAP

Suite à l'adoption en octobre 2020 de la Loi visant
principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance
parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail

Proportion des organisations sondées en accord avec les énoncés suivants :

82 %

Il est tout à fait acceptable que le
père prenne des semaines de congé
parental (en plus du congé paternité)

58 %

Le congé parental devrait être
partagé le plus également possible
entre les deux parents

40 %

La majorité des semaines du congé
parental devrait revenir à la mère

Les nouvelles mesures suivantes sont bien adaptées aux besoins du marché du travail :

73 %

Augmentation du montant des revenus
possible de gagner en cours de prestation
sans voir ses prestations réduites

73 %

Ajout de semaines supplémentaires de
prestations lorsque les parents partagent
un minimum de semaines de prestations

68 %

Prolongement de la période à l'intérieur
de laquelle les prestations de paternité,
parentales ou d'adoption peuvent être
prises

INTÉRESSÉ À ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE CFT ?

Concilivi a pour mission de contaminer positivement les employeurs à l'implantation de mesures de conciliation famille-travail adaptées à la nouvelle réalité du travail et aux besoins des employés.



Le Sceau Concilivi : une démarche simple, accompagnée et distinctive!

- Reconnaissez formellement votre engagement envers vos employés
- Positionnez votre marque employeur et soyez plus attractifs
- Augmentez le sentiment d'appartenance et la mobilisation de vos employés

Référence

Les données présentées dans le cadre de cette infographie sont tirées du sondage de Concilivi, en partenariat avec le Conseil de gestion de l'assurance parentale, mené par la firme Léger auprès de 1000 employeurs québécois du 25 octobre au 10 novembre 2021 afin d'évaluer leur perception à l'égard des enjeux concernant la conciliation famille-travail.